

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Merfy

SEANCE DU 20 JANVIER 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
12	7	7 + 1 pouvoir

Date de convocation 14 janvier 2020
--

Date d'affichage du compte rendu 21 avril 2020

L'an deux mille vingt, le vingt janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Eric VERDEBOUT**, maire.

Présents : **BARRAULT Christiane, LOHMANN Jean-Jacques, MICHAUD Etienne, RIEU Caroline, ROZE Marie, VERDEBOUT Eric, WATIER Stéphane.**

Absents excusés : **CHABERT Alain, CHARTOGNE Alexandre, LECROcq Andree, ROUSSEAU Gilles.**

Représentés : **GAILLARD Marie-Claude par BARRAULT Christiane.**

Madame BARRAULT Christiane a été nommée secrétaire de séance

**Objet : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, avis
voir documents annexes : observations et réponses
N° de délibération : 20200101**

Le CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-31 à L.153-35, et L.153-11 et suivants,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, abrogeant et recodifiant l'article L.123-1 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu sa délibération n°15.03.09 B116 du 31 mars 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixant les modalités de concertation,

Vu sa délibération n°2017-01-09 du 25 janvier 2017 donnant l'accord au Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU de la commune,

Vu la délibération de la Communauté Urbaine du Grand Reims du n° CC-2019-121 du 27 juin 2019 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures du PLU de MERFY

Vu les éléments du porter à connaissance transmis par le représentant de l'Etat dans le département,

Vu le procès-verbal actant du débat organisé le 8 mars 2016 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD,

Vu sa délibération N°2019-05-19 du 13 mai 2019 émettant un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-2019-134 du 27 juin 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet d'élaboration du PLU de la commune,

Vu les avis des personnes publiques consultées sur le projet de PLU arrêté en application du code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPNAF) en date du 10 septembre 2019

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 22 octobre 2019,

Vu l'arrêté de la présidente de la communauté urbaine du Grand Reims du 28 août 2019 portant ouverture et organisation de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU,

Vu l'enquête publique qui s'est tenue en mairie du 04 novembre au 05 décembre 2019,

Vu le procès-verbal de synthèse transmis par le commissaire enquêteur le 10 décembre 2019

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur émettant un avis favorable suite à l'enquête publique,

Considérant que les remarques émises par les personnes publiques consultées ainsi que les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du PLU figurant au chapitre A8 du rapport de présentation (document A), telles que présentées dans les deux documents annexés à la présente délibération :

« Annexe 1 – Commentaires et Observations sur les avis des Personnes Publiques Associées et consultées lors de l'arrêt du projet » ;

« Annexe 2 – Commentaires et observations sur les demandes issues de l'enquête publique »

Vu l'exposé des motifs et les pièces du dossier présentées par le rapporteur de séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE,

- d'émettre un avis favorable à l'approbation du PLU tel qu'annexé à la présente,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Jean-Jacques LOHMANN
2020.01.21 18:12:40 +0100
Ref:20200121_160603_1-1-O
Signature numérique
Pour le maire et par délégation,
Maire adjoint délégué